



**Ministère  
de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté  
industrielle et numérique**

*Liberté Égalité Fraternité*

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° TRA-EQ-131

## **Achat ou location, par une personne morale, de vélos-cargos neufs ou reconditionnés**

### **1. Secteur d'application**

Transport de marchandises, fournitures et outils dans tous les secteurs d'activités.

### **2. Dénomination**

Acquisition ou location longue durée, par une personne morale, d'un vélo-cargo (encore dénommé cargo-cycle) neuf ou reconditionné.

La présente fiche s'applique aux opérations engagées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2030.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

Un vélo-cargo est un cycle ou un cycle à pédalage assisté, au sens de l'article R. 311-1 du code de la route, aménagé par le fabricant pour permettre le transport de marchandises, fournitures et outils.

Un vélo-cargo reconditionné est un vélo-cargo qui dispose d'une preuve d'enregistrement nouvelle sur le fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI) prévu par l'article L. 1271-3 du code des transports.

La présente fiche concerne l'achat ou la location de vélos-cargos, neufs ou reconditionnés, achetés ou loués par une personne morale.

Dans le cas d'une location, la durée du contrat de location est au minimum de vingt-quatre mois, hors reconduction tacite.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne l'achat ou la location d'un ou plusieurs vélos-cargos neufs ou reconditionnés.

Les documents justificatifs spécifiques à l'opération sont les suivants :

- la preuve d'enregistrement au fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI) prévu par l'article L. 1271-3 du code des transports ;
- un document issu du fabricant, daté et signé, attestant que le cycle ou cycle à pédalage assisté a été aménagé pour permettre le transport de marchandises, fournitures et outils ;
- la feuille récapitulative, disponible sur le site internet du ministère chargé de l'énergie, mentionnant les caractéristiques des vélos-cargos achetés ou loués.

Ne sont pas éligibles les vélos-cargos dont la facturation ou le paiement du premier loyer est intervenu avant le 14 février 2025 inclus (sauf pour ceux commandés à compter du 2 décembre 2024 inclus).



**Ministère  
de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté  
industrielle et numérique**

*Liberté Égalité Fraternité*

**4. Durée de vie conventionnelle**

6 ans.

**5. Montant de certificats en kWh cumac**

Montant en kWh cumac
<b>83 000</b>



**Ministère  
de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté  
industrielle et numérique**

*Liberté Égalité Fraternité*

**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée TRA-EQ-131,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

**A/ TRA-EQ-131 (v. A65.1) : Acquisition ou location longue durée, par une personne morale, d'un vélo-cargo (encore dénommé cargo-cycle) neuf ou reconditionné.**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis ou de la commande) : ...../...../.....

\*Date de la preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture ou du contrat de location) : ...../...../.....

\*Référence de la preuve de réalisation (ex : facture ou contrat de location) : .....

\*L'opération consiste en :

- Un achat de vélo-cargo neuf
- Un achat de vélo-cargo reconditionné
- Une location de vélo-cargo neuf ou reconditionné

Dans le cas d'une location, la durée de celle-ci est supérieure ou égale à vingt-quatre mois hors reconduction tacite :

- OUI
- NON

Dans le cas d'une déclaration par vélo-cargo :

\*L'identifiant du vélo-cargo enregistré au fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI) est :

\_\_\_\_\_

\*Dans le cas d'un cycle reconditionné, l'identifiant du cycle avant son reconditionnement, enregistré au fichier national unique des cycles identifiés (FNUCI), est :

\_\_\_\_\_

NB : Les identifiants apposés sur les cycles sont composés de dix caractères alphanumériques.

A ne remplir que si les marque et modèle du cycle à pédalage assisté ne sont pas mentionnés sur la preuve de réalisation de l'opération :

\*Marque : .....

\*Modèle : .....

Dans le cas d'une déclaration groupée :

L'ensemble des vélos-cargos, objet de l'opération, est détaillé dans la feuille de calcul jointe à la présente attestation.

\*Le nombre de vélos-cargos non reconditionnés acquis ou loués dans le cadre de la présente opération s'élève à : .....

\*Le nombre de vélos-cargos reconditionnés acquis ou loués dans le cadre de la présente opération s'élève à : .....